

REGLEMENT INTERIEUR 2020/2021

➤ **Horaires** : En journée 9h-17h ou demi-journée 9h -12h et 13h ou 14h -17h. Selon la programmation.

Accueil des enfants possible de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30 ces temps sont comptabilisés par demi-heure entamée étant due. En cas de retard les parents sont tenus de payer un récapitulatif le jour même ou en fin de séjour au plus tard.

Les sorties peuvent impliquer des horaires adaptés (départs ou retours).

➤ **Repas** : Les repas de midi pour les enfants inscrits sur ce temps sont facturés 3.50€.

Pour les régimes alimentaires spécifiques (repas fournis ou pique-niques demandés) Les goûters de l'après midi sont à prévoir par vos soins.

➤ **Conditions d'inscription** :

L'enfant doit être âgé de 3 ans au premier jour de présence au centre de loisirs. Pour les sorties, les enfants de moins de 4 ans ne peuvent être inscrits au centre de loisirs (sauf sur autorisation de la direction). La directrice peut refuser l'inscription d'un enfant de tout âge après en avoir informé les parents (à toute période de l'année).

➤ **Documents OBLIGATOIRES à fournir** :

Le dossier d'inscription et la fiche sanitaire complétés et signés

Une photocopie des vaccinations.

2 enveloppes timbrées libellées à votre adresse (5 en plus pour les factures) il n'y a plus d'envoi de programme qui est visible sur le net.

Le quotient familial CAF et N° d'allocataire.

Un certificat d'assurance extra scolaire ou responsabilité civile.

Un exemplaire de ce règlement signé et daté (le second vous est destiné)

Pour les parents séparés, une photocopie de justice concernant l'organisation de la garde de l'enfant.

➤ **Tarifs et Paiements** :

Le paiement s'effectue à l'inscription, votre tarif horaire est calculé en fonction du quotient familial à date anniversaire du dossier. Si le quotient familial n'est pas fourni le tarif horaire le plus élevé de la grille sera retenu. Il vous appartient de notifier un changement de votre quotient avant chaque inscription aucune rétroactivité ne sera possible. Aucun remboursement n'est prévu en cas d'absence ou de départ anticipé (sauf sur présentation d'un certificat médical) le prix du repas sera retenu dans tous les cas, pour les sorties 50 % du prix journée seront retenus dans tous les cas. En cas de changement de programmation indépendant de notre volonté (météo, obligations sanitaires, défaillance du prestataire...) aucun remboursement ne sera accordé. Un tarif dégressif est prévu pour les inscriptions multiples pour une même famille. L'adhésion annuelle à l'association est de **30€** par famille. A laquelle s'ajoute **2€** par enfant pour l'achat d'un bonnet de bain (pour raison sécuritaire) il est souhaitable que les enfants aient un bonnet de même couleur.

Les sorties et les intervenants nécessitant un coût plus élevé pour la structure, une participation financière supplémentaire vous sera demandée et par soucis d'équité, votre enfant devra également être inscrit sur deux autres ½ journées ou une journée de la même semaine (hors journée complète de la semaine : généralement le mardi).

REGLEMENT INTERIEUR 2020/2021

➤ **Horaires** : En journée 9h-17h ou demi-journée 9h -12h et 13h ou 14h -17h. Selon la programmation.

Accueil des enfants possible de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30 ces temps sont comptabilisés par demi-heure entamée étant due. En cas de retard les parents sont tenus de payer un récapitulatif le jour même ou en fin de séjour au plus tard.

Les sorties peuvent impliquer des horaires adaptés (départs ou retours).

➤ **Repas** : Les repas de midi pour les enfants inscrits sur ce temps sont facturés 3.50€.

Pour les régimes alimentaires spécifiques (repas fournis ou pique-niques demandés) Les goûters de l'après midi sont à prévoir par vos soins.

➤ **Conditions d'inscription** :

L'enfant doit être âgé de 3 ans au premier jour de présence au centre de loisirs. Pour les sorties, les enfants de moins de 4 ans ne peuvent être inscrits au centre de loisirs (sauf sur autorisation de la direction). La directrice peut refuser l'inscription d'un enfant de tout âge après en avoir informé les parents (à toute période de l'année).

➤ **Documents OBLIGATOIRES à fournir** :

Le dossier d'inscription et la fiche sanitaire complétés et signés

Une photocopie des vaccinations

2 enveloppes timbrées libellées à votre adresse (5 en plus pour les factures) il n'y a plus d'envoi de programme qui est visible sur le net.

Le quotient familial CAF et N° d'allocataire

Un certificat d'assurance extra scolaire ou responsabilité civile.

Un exemplaire de ce règlement signé et daté (le second vous est destiné)

Pour les parents séparés, une photocopie de justice concernant l'organisation de la garde de l'enfant.

➤ **Tarifs et Paiements** :

Le paiement s'effectue à l'inscription, votre tarif horaire est calculé en fonction du quotient familial à date anniversaire du dossier. Si le quotient familial n'est pas fourni le tarif horaire le plus élevé de la grille sera retenu. Il vous appartient de notifier un changement de votre quotient avant chaque inscription aucune rétroactivité ne sera possible. Aucun remboursement n'est prévu en cas d'absence ou de départ anticipé (sauf sur présentation d'un certificat médical) le prix du repas sera retenu dans tous les cas, pour les sorties 50 % du prix journée seront retenus dans tous les cas. En cas de changement de programmation indépendant de notre volonté (météo, obligations sanitaires, défaillance du prestataire...) aucun remboursement ne sera accordé. Un tarif dégressif est prévu pour les inscriptions multiples pour une même famille. L'adhésion annuelle à l'association est de **30€** par famille. A laquelle s'ajoute **2€** par enfant pour l'achat d'un bonnet de bain (pour raison sécuritaire) il est souhaitable que les enfants aient un bonnet de même couleur.

Les sorties et les intervenants nécessitant un coût plus élevé pour la structure, une participation financière supplémentaire vous sera demandée et par soucis d'équité, votre enfant devra

également être inscrit sur deux autres ½ journées ou une journée de la même semaine (hors journée complète de la semaine : généralement le mardi).

Les parents n'ayant pas réglé le montant dû (dont récapitulatif) verront leur demande d'inscription refusée jusqu'à l'acquittement de la somme. Des poursuites peuvent être engagées par huissier et les frais seront à la charge des parents.

Autres possibilités de paiement :

prise en charge de CE, ANCV ou MSA.

➤ **Assurances & Responsabilités:**

L'association se charge d'assurer votre enfant pour les activités organisées (MAE) mais en aucun cas nous ne sommes responsables des équipements ou objets de valeurs que votre enfant pourrait apporter (casques de vélo, vélos, console de jeux, bijoux...)

Chaque enfant doit être assuré par ses parents pour tout dommage qu'il pourrait causer à autrui (assurance extra-scolaire...) pendant le temps d'accueil.

La directrice est assurée pour pouvoir transporter dans sa voiture personnelle les enfants du Centre dans le cadre de certaines activités, la signature de ce règlement implique votre accord pour ce genre de déplacement.

Lors de votre présence, votre enfant est sous votre entière responsabilité.

Il vous appartient de vérifier que votre enfant se soit bien présenté à un animateur nous ne contactons pas les parents en cas d'absence. En cas d'absence merci de nous prévenir le plus rapidement possible. Il vous incombe de tenir à jour les changements de numéro de téléphone et la fiche sanitaire. Il appartient aux parents de se tenir informés des possibles changements de programmation annoncés sur le tableau d'information dans le hall d'entrée.

➤ **Autre :** Les habits oubliés, non marqués, non réclamés en fin de vacances seront gérés par l'association selon ses considérations.

➤ **Droits à l'image :**

En signant ce règlement vous autorisez l'association « Les Petits Futés » à utiliser des photographies, des vidéos où votre enfant apparaît pour : décorer le centre, illustrer des articles dans les journaux locaux et/ou municipaux ou encore pour illustrer son site Internet (en construction) ou pour certaines activités ou encore pour nos montages vidéos de fin de vacances.

➤ **Engagement parental en période de crise sanitaire :** - Les responsables légaux de l'enfant s'engagent à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil de loisirs. En cas de symptômes ou de fièvre (+38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil de loisirs, il ne pourra y être accueilli. En cas de fièvre pendant la journée, l'enfant sera isolé et le parent contacté devra venir le chercher le plus rapidement possible. Les responsables légaux s'engagent à respecter les normes sanitaires qui seront mises en place, et à y sensibiliser leur enfant. Tout mineur accueilli de onze ans ou plus devra porter un masque de protection fourni par ses parents (si imposé par les prescriptions sanitaires).

Nom Prénom :

Date :

Partie à rendre

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

Les parents n'ayant pas réglé le montant dû (dont récapitulatif) verront leur demande d'inscription refusée jusqu'à l'acquittement de la somme. Des poursuites peuvent être engagées par huissier et les frais seront à la charge des parents.

Autres possibilités de paiement : prise en charge de CE, ANCV ou MSA.

➤ **Assurances & Responsabilités:**

L'association se charge d'assurer votre enfant pour les activités organisées (MAE) mais en aucun cas nous ne sommes responsables des équipements ou objets de valeurs que votre enfant pourrait avoir (casques de vélo, vélos, console de jeux, bijoux...) Chaque enfant doit être assuré par ses parents pour tout dommage qu'il pourrait causer à autrui, (assurance extra-scolaire...) pendant le temps d'accueil. La directrice est assurée pour pouvoir transporter dans sa voiture personnelle les enfants du Centre dans le cadre de certaines activités, la signature de ce règlement implique votre accord pour ce genre de déplacement.

Lors de votre présence, votre enfant est sous votre entière responsabilité.

Il vous appartient de vérifier que votre enfant se soit bien présenté à un animateur nous ne contactons pas les parents en cas d'absence. En cas d'absence merci de nous prévenir le plus rapidement possible.

Il vous incombe de tenir à jour les changements de numéro de téléphone et la fiche sanitaire. Il appartient aux parents de se tenir informés des possibles changements de programmation annoncés sur le tableau d'information dans le hall d'entrée.

➤ **Autre :** Les habits oubliés, non marqués, non réclamés en fin de vacances seront gérés par l'association selon ses considérations.

➤ **Droits à l'image :**

En signant ce règlement vous autorisez l'association « Les Petits Futés » à utiliser des photographies, des vidéos où votre enfant apparaît pour : décorer le centre, illustrer des articles dans les journaux locaux et/ou municipaux ou encore pour illustrer son site Internet (en construction) ou pour certaines activités ou encore pour nos montages vidéos de fin de vacances.

➤ **Engagement parental en période de crise sanitaire :** - Les responsables légaux de l'enfant s'engagent à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil de loisirs. En cas de symptômes ou de fièvre (+38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil de loisirs, il ne pourra y être accueilli. En cas de fièvre pendant la journée, l'enfant sera isolé et le parent contacté devra venir le chercher le plus rapidement possible. Les responsables légaux s'engagent à respecter les normes sanitaires qui seront mises en place, et à y sensibiliser leur enfant. Tout mineur accueilli de onze ans ou plus devra porter un masque de protection fourni par ses parents (si imposé par les prescriptions sanitaires).

A conserver avec votre tarif horaire :